



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

AU 30 JUIN 2025

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER	1
	1
SOMMAIRE	2
I Rapport d'activité	3
I.1 Les activités	3
I.2 Analyse des résultats par activité	8
II - Analyse financière au 30 juin 2025	11
III Comptes Consolidés au 30 juin 2025	12
BILAN CONSOLIDÉ	13
COMPTE DE RESULTAT	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	14
PRINCIPES ET MÉTHODES	15
IV Annexe aux comptes consolidés semestriels	22
V. Note relative aux facteurs de risques et dispositifs d'atténuation	31

I Rapport d'activité

I.1 Les activités

Le premier semestre 2025 confirme la dynamique enclenchée par le redéploiement stratégique et commercial initié en 2024.

Sous sa nouvelle identité TRACTIAL, le Groupe récolte les premiers effets tangibles de l'accélération mise en œuvre l'année précédente : consolidation des revenus, montée en puissance des activités fintech et renforcement de la crédibilité institutionnelle du modèle.

Cette période a vu la structuration complète des métiers du Groupe autour d'un socle cohérent, à la fois technologique, réglementaire et patrimonial, qui définit aujourd'hui la trajectoire de TRACTIAL :

bâtir une fintech d'infrastructure européenne, régulée, performante et indépendante, à la croisée de la finance traditionnelle et de l'économie numérique.

L'organisation du Groupe repose désormais sur trois lignes d'activité complémentaires :

- la division FinTech, cœur du modèle, qui regroupe les activités de paiement, de services financiers, de gestion de compte et d'innovation blockchain ;
- la division "Édition et services numériques", issue des métiers historiques, recentrée sur les activités rentables ou à potentiel de synergie ;
- et la gestion de trésorerie en Bitcoin, intégrée depuis 2022 comme un levier patrimonial au service du développement et de la solidité financière.

Le premier semestre 2025 a été marqué par :

- la confirmation de la croissance du pôle Paiement, dont les volumes et partenariats témoignent d'une trajectoire solide ;
- la progression continue de l'offre Fintech-as-a-Service (FaaS), qui s'étend désormais à des partenaires issus de secteurs variés : fintechs régulées, plateformes de financement participatif, économie numérique et Web3 ;
- et la poursuite du recentrage des activités, afin de concentrer les ressources sur les lignes les plus contributives à la performance du Groupe.

Ces principes, ancrés dans l'ADN du Groupe, assurent la continuité de la transformation engagée et ouvrent la voie à une croissance durable, fondée sur la création de valeur à long terme.

A - Les activités de la division FinTech du Groupe

Au premier semestre 2025, la division FinTech a confirmé son rôle central dans la création de valeur du Groupe TRACTIAL. Elle concentre l'essentiel des revenus et incarne le cœur technologique, réglementaire et stratégique du modèle.

Cette division regroupe l'ensemble des activités liées aux paiements, aux services financiers BtoB et BtoBtoC et à l'intégration progressive des technologies blockchain. Elle s'appuie sur une infrastructure propriétaire, sur des agréments institutionnels solides (ACPR, AMF) et sur une politique de partenariats sélectifs qui soutient sa croissance à l'échelle européenne.

L'année 2024 avait permis une accélération du développement commercial, dont les effets se sont pleinement matérialisés sur le premier semestre 2025. La division affiche ainsi une croissance soutenue des volumes de paiement, un élargissement de son portefeuille de partenaires et une montée en puissance continue de l'offre Fintech-as-a-Service (FaaS).

Cette dynamique valide la pertinence du recentrage stratégique engagé, fondé sur un modèle clair : des infrastructures financières régulées, modulaires et interopérables, capables de relier la finance traditionnelle et l'économie numérique émergente.

A.1 Établissement de paiement et Services de paiement (BtoB)

Le pôle Paiement constitue le cœur opérationnel de la division FinTech. Au premier semestre 2025, il a enregistré une progression significative de son activité, soutenue par l'intégration d'une nouvelle génération de partenaires professionnels et par l'adoption élargie de la plateforme Payment.net.

Cette croissance s'appuie sur une stratégie claire :

- consolider les flux existants dans l'e-commerce et les marketplaces ;
- adresser de nouveaux segments à forte valeur ajoutée — notamment les plateformes régulées de financement participatif (PSFP), les entreprises Web3, les opérateurs de services digitaux et les marchands internationaux ;
- maintenir une qualité de service institutionnelle, conforme aux exigences des réseaux européens (EPC, SWIFT, IBAN émetteur).

Les partenariats conclus en 2025 illustrent ce positionnement diversifié :

- StartMining, pour la structuration des paiements liés au minage Bitcoin ;
- IBEX, pour l'intégration de paiements en euros dans les infrastructures Web3-as-a-Service ;
- DinoVox, pour le déploiement d'une solution de paiements hybrides en Polynésie française.

Ces collaborations démontrent la capacité de TRACTIAL à relier la finance traditionnelle et la nouvelle économie numérique, tout en préservant les standards de sécurité et de conformité qui caractérisent son modèle d'établissement de paiement agréé.

A.2 Fintech-as-a-Service (BtoBtoC)

L'activité Fintech-as-a-Service (FaaS) constitue le second pilier de la division.

Basée sur l'infrastructure modulaire Payment.net, elle permet à des fintechs, PSFP ou acteurs Web3 d'intégrer des briques financières clés — gestion de comptes, KYC, flux entrants et sortants, conformité — sans devoir obtenir leur propre agrément.

Cette activité, qui repose sur des intégrations techniques complexes et des cycles de vente longs, est entrée en phase d'amorçage commercial avancé en 2025.

Plusieurs projets initiés en 2024 génèrent désormais leurs premiers flux, amorçant une dynamique de revenus récurrents appelée à s'accélérer à partir de 2026.

L'approche FaaS de TRACTIAL repose sur un modèle partenarial à effet de levier :

la croissance de nos partenaires alimente directement la croissance du Groupe.

Cette synergie illustre la solidité du modèle FinTech d'infrastructure : une technologie éprouvée, conforme aux régulations ACPR et AMF, mise au service d'acteurs innovants cherchant à industrialiser leurs solutions financières.

A.3 Gestion de comptes et offres BtoC (Toneo First)

L'activité Toneo First, opérée par la filiale PAYCOM, reste la principale offre BtoC du Groupe. Distribuée à travers un réseau de plus de 30 000 points de vente en France, la gamme de cartes prépayées Mastercard conserve une présence commerciale solide.

Les efforts du premier semestre ont porté sur la modernisation des parcours utilisateurs et sur la convergence technologique avec l'infrastructure Payment.net, afin de permettre une gestion de compte plus fluide et une meilleure interopérabilité avec les futures briques de services digitaux. Ces évolutions visent à relancer progressivement la dynamique commerciale et à positionner Toneo First comme un vecteur complémentaire de l'écosystème TRACTIAL.

A.4 Activité blockchain, crypto-actifs et Web3

Le pôle blockchain du Groupe s'inscrit dans une logique d'intégration progressive et maîtrisée au sein du modèle FinTech global.

Il repose sur deux dimensions complémentaires : les filiales par verticales et l'infrastructure réglementaire.

a. Offres et filiales par verticales

- **Olympus Game** (Web3 Gaming)

Le projet Olympus Game a poursuivi en 2025 sa transformation, avec le développement d'une version native sur Telegram, plus adaptée aux nouveaux usages communautaires du Web3.

Cette orientation permet de tester un modèle économique durable tout en renforçant l'expertise du Groupe dans la conception d'écosystèmes basés sur les tokens.

- **Metacollector et Uniquire** (NFT & art numérique)

Les filiales dédiées aux NFTs et à l'art numérique demeurent en veille opérationnelle, les technologies et compétences acquises ayant été réinjectées dans les autres divisions du Groupe, notamment dans le développement de paiements hybrides.

- **CAPLA** (immobilier tokenisé)

Le projet reste suspendu à la stabilisation du cadre européen MiCA, les travaux juridiques et techniques réalisés servant de base à de futures applications.

b. Infrastructure réglementaire : PSAN et MiCA-ready

TRACTIAL est l'un des rares acteurs français à disposer à la fois :

- d'un agrément d'Établissement de Paiement ACPR,
- et d'un enregistrement PSAN auprès de l'AMF.

Cette double accréditation permet au Groupe de proposer à ses partenaires une infrastructure complète, intégrant progressivement des modules crypto dans l'offre Fintech-as-a-Service : wallets en marque blanche, conversion fiat/crypto, gestion de tokens et paiements hybrides.

En 2025, les travaux de conformité ont été renforcés en anticipation du règlement européen MiCA, qui harmonisera le cadre d'exercice des prestataires d'actifs numériques à partir de 2026.

Cette préparation réglementaire constitue un avantage stratégique pour TRACTIAL, dont le modèle repose sur la convergence entre finance régulée et innovation blockchain.

A.5 Synthèse et perspectives

Au premier semestre 2025, la division FinTech a confirmé son rôle de moteur opérationnel et stratégique du Groupe TRACTIAL.

Elle repose sur trois leviers complémentaires :

- la croissance soutenue du pôle Paiement, portée par la diversification des marchés adressés ;
- la montée en puissance du Fintech-as-a-Service (FaaS), qui amorce ses premiers flux récurrents ;
- et l'intégration progressive des technologies blockchain dans un cadre réglementaire stable et maîtrisé.

Cette structuration solide conforte la position de TRACTIAL comme infrastructure fintech indépendante, régulée et technologiquement souveraine.

Pour le second semestre 2025, l'objectif est de consolider les acquis :

- stabiliser les volumes élevés atteints dans le paiement,
- renforcer la fiabilité et la qualité de service,
- et accompagner la montée en charge progressive des partenaires FaaS déjà intégrés.

Cette phase de consolidation doit préparer l'accélération de 2026, période au cours de laquelle la majorité des contrats signés atteindront leur vitesse de croisière commerciale.

Le modèle FaaS, fondé sur des cycles de vente longs mais à forte récurrence, commencera à exprimer pleinement son potentiel de levier sur les revenus et la marge.

Les perspectives 2026-2027 reposent sur une équation claire :

- des fondamentaux techniques et réglementaires solides,

- une base de partenaires fidèles et en croissance,
- et une discipline stratégique maintenue sur les coûts et les investissements.

B - Activité d'édition et sites communautaires

L'activité d'édition et de services numériques, héritée du modèle historique du Groupe, reste impactée par le contexte économique et la contraction du marché publicitaire en ligne.

Cette baisse d'activité, jugée temporaire, s'inscrit dans une phase de transition maîtrisée.

Conformément à la stratégie de recentrage engagée, TRACTIAL envisage la cession de cette activité au moment le plus opportun, afin de maximiser la valeur des actifs et de renforcer la cohérence du projet FinTech.

Cette orientation permettra de concentrer les ressources sur les métiers à forte croissance — paiements, Fintech-as-a-Service et innovation blockchain — qui constituent désormais le cœur de développement du Groupe.

I.2 Analyse des résultats par activité

Tableau des résultats par activités (en KE)

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 décembre 2024
CA Fintech & Blockchain (CA proforma intégrant Olympus Game)	2 103	369	1 381
CA Immobilier fractionné	0	NA	0
CA Édition et sites communautaires	398	551	1 138
TOTAL CA d'activités	2 501	920	2 519
Résultat d'exploitation (hors frais généraux groupe)	239	-675	-1 282 (intégrant les frais généraux)

A - Analyse des résultats de la division Fintech

Le chiffre d'affaires consolidé de la division FinTech s'élève à 2 037 K€ au 30 juin 2025, en forte progression par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance traduit la dynamique de reprise amorcée fin 2024 et la montée en puissance des offres de paiement et de Fintech-as-a-Service.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

- Micropaiement (Stypass) : 61 K€, soit 2,9 % du chiffre d'affaires de la division.
Malgré la contraction structurelle du marché du micropaiement, cette activité reste exploitée à titre résiduel, en tant que vitrine technologique historique du Groupe.
- Commissions sur encaissements via le logiciel Payment.net : 1 715 K€, soit 81 % du chiffre d'affaires de la division.
Ce segment représente le cœur de la performance opérationnelle du semestre, porté par la croissance des volumes traités et l'intégration de nouveaux partenaires institutionnels.
- Fintech-as-a-Service (FaaS) : 134 K€, soit 6,4 % du chiffre d'affaires de la division.
Ce montant correspond principalement à des facturations liées à l'infrastructure technique : frais d'installation, abonnements mensuels et prestations d'intégration de la plateforme Payment.net pour le compte de nouveaux partenaires.
L'offre FaaS reste indissociable de l'établissement de paiement, la majeure partie du chiffre d'affaires récurrent se matérialisant au sein de ce dernier via les commissions sur flux.
Ce chiffre traduit donc avant tout une dynamique commerciale d'acquisition de clients et la montée en puissance progressive du modèle d'infrastructure.
- Néobanque (Toneo First / PAYCOM) : 127 K€, soit environ 6 % du chiffre d'affaires de la division.
L'activité reste stable, concentrée sur la distribution des cartes prépayées Mastercard et la modernisation des parcours clients digitaux.
- NFT & Blockchain : aucune contribution significative au chiffre d'affaires sur le semestre.
Les projets en cours (Olympus Game, Uniquaire, Metacollector, CAPLA) demeurent dans une phase de veille ou de repositionnement stratégique.

Résultat d'exploitation par sous-activité

Le résultat d'exploitation (REX) de la division FinTech représente 221 % du résultat d'exploitation par activité du Groupe, confirmant le poids stratégique du pôle dans la performance globale.

- Établissement de paiement et Services de paiement :
Le résultat d'exploitation combiné de Payment.net, Stypass et Fintech-as-a-Service ressort à **+708 K€ au premier semestre 2025**.
Ce résultat positif est porté par la montée en puissance du FaaS et par la rentabilité des opérations de paiement, qui compensent la contraction du micropaiement et les coûts de redéploiement technique.
- Toneo First / PAYCOM :
Le résultat d'exploitation est négatif de -209 K€.
L'activité reste en retrait par rapport aux attentes, impactée par des marges encore contraintes. Une stabilisation est prévue au second semestre, avec une amélioration attendue en 2026 grâce à l'optimisation des coûts et à la relance commerciale.
- NFT & Blockchain :
Les entités Uniquaire et Metacollector n'ont généré aucun chiffre d'affaires au premier

semestre.

Olympus Game affiche un résultat d'exploitation de -2 K€, reflétant une phase d'investissement en vue du lancement d'une version adaptée aux usages communautaires. Le projet CAPLA (immobilier fractionné) contribue à hauteur de -6 K€, l'activité demeurant suspendue dans l'attente d'un environnement de marché plus favorable.

B - ACTIVITÉ D'ÉDITION ET SITES COMMUNAUTAIRES

Le chiffre d'affaires de la division Édition et sites communautaires s'élève à 398 K€ au premier semestre 2025, en repli de 27,8 % par rapport au S1 2024. Pour mémoire, le chiffre d'affaires annuel 2024 s'établissait à 1 138 K€.

Le résultat d'exploitation ressort à -281 K€, contre -273 K€ un an plus tôt et -452 K€ sur l'ensemble de l'exercice 2024.

Cette évolution s'explique par la baisse des volumes et la pression persistante sur les marges dans un contexte économique marqué par l'inflation et la prudence des annonceurs.

Malgré ce recul, cette activité est désormais considérée comme non stratégique pour le Groupe. Le management poursuit son objectif de cession ou de réallocation progressive de ces actifs au moment le plus opportun, afin de renforcer la cohérence du recentrage FinTech et concentrer les ressources sur les activités à fort effet d'échelle : paiements, Fintech-as-a-Service et innovation blockchain.

II - Analyse financière au 30 juin 2025

Le résultat financier de l'exercice est passé d'une perte de 11 K€ au 31/12/2024 à une perte de 31 K€ au 30/06/2025, intégralement du fait des charges d'intérêts.

Le résultat courant s'élève à un bénéfice de 84 K€ contre une perte de - 1 335 K€ au 31/12/2024.

Les charges et produits exceptionnels au vu de leur faible impact sont reclassés en charges et produits d'exploitation selon leur nature, conformément à l'article 12 du Règlement ANC n° 2024-05.

Le résultat Groupe est constitué d'un bénéfice de 82 K€.

Avec un résultat net consolidé de 82 K€ , une forte génération de la trésorerie d'exploitation à + 1 353 K€, un flux de trésorerie lié aux opérations de financement de + 1 034 K€ et 1 039 K€ de flux d'investissement, notre Groupe a généré un flux de trésorerie positif de 1 349 K€.

De ce fait, la situation de trésorerie du Groupe est passée de 668 K€ au 31/12/2024, à 2 017 K€ au 30/06/2025.

III Comptes Consolidés au 30 juin 2025

BILAN CONSOLIDE

En Milliers d'euros

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	3	1 923	739	1 031
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	2	158		168
Immobilisations corporelles	3	760	763	711
Immobilisations financières	3	289	376	366
Titres mis en équivalence	3			
Actif immobilisé		2 973	1 878	2 108
Stocks	4	242	325	266
Clients et comptes rattachés	5	130	346	143
Autres créances et comptes de régularisation (4)	5	1 185	821	1 539
Trésorerie et équivalents	TFT	2 020	954	681
		3 577	2 447	2 628
Total de l'actif		6 550	4 324	4 736
		-	-	-
PASSIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Capital (1)		5 188	5 188	5 188
Primes (1)		1 816	1 816	1 816
Réserves et résultat consolidés (2)		-5 071	-5 850	-5 153
Autres (3)				
Capitaux propres - Part du groupe		1 932	1 154	1 851
Intérêts minoritaires		-58	-34	-56
Provisions pour risques et charges	8	160	164	160
Emprunts et dettes financières	6	2 088	1 266	1 185
Fournisseurs et comptes rattachés	7	650	773	664
Autres dettes et comptes de régularisations (5)	7	1 778	1 001	931
Total du passif		6 550	4 324	4 736

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détailé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs

COMPTE DE RESULTAT

En Milliers d'euros

	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Chiffre d'affaires	13	2 428	925	2 506
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13	23
Autres produits		29	53	1
Achats & variations de stocks		-137	-251	-427
Charges de personnel	12	-688	-559	-1 143
Autres charges d'exploitation		-1 450	-959	-2 100
Impôts et taxes		-16	-15	-34
Dotations aux amortissements et aux provisions		-42	-46	-130
Résultat d'exploitation		125	-839	-1 304
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		10	41	19
		115	-880	-1 323
Charges et produits financiers	9	-31	-17	-11
Résultat courant des entreprises intégrées		84	-897	-1 335
Charges et produits exceptionnels	10		82	1 200
Impôts sur les résultats	11	-4	8	9
Résultat net des entreprises intégrées		80	-807	-126
Résultat net de l'ensemble consolidé		80	-807	-126
Intérêts minoritaires		-2	-7	-19
Résultat net (Part du groupe)		82	-800	-107
Résultat par action (en euros)		0,04	-0,35	-0,05
Résultat dilué par action (en euros)		0,03	-0,31	-0,04

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers d'euros

	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net des sociétés intégrées	80	-807
- Amortissement et provisions (1)	51	102
- Variation des impôts différés	4	-8
- Plus-values de cession d'actif		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	136	-713
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux stocks</i>	24	18
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux créances d'exploitation</i>	240	-364
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux dettes d'exploitation</i>	955	232
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux intragroupes</i>		
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	1 218	-114
- Liaison bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 353	-827
- Acquisition d'immobilisation	-1 115	-143
- Cession d'immobilisations	77	1
- Incidence des variations de périmètre (3)		4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 039	-139
- Variation de capital en numéraire		
- Emissions d'emprunts	1 035	900
- Remboursement emprunts	-1	-102
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 034	798
Variation de la trésorerie	1 349	-167
Trésorerie d'ouverture	668	1 118
Trésorerie de clôture	2 017	950

(1) hors provisions sur actif circulant

(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité

	Analyse de la trésorerie de clôture	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Valuers mobilières de placement				
Disponibilités	2 020	954	681	
Découverts bancaires et équivalents	-3	-4	-13	
Provisions sur concours bancaires				
Trésorerie nette	2 017	950	668	

PRINCIPES ET MÉTHODES

Principes et Méthodes de consolidation

Évènements antérieurs à la période

Emission emprunt obligataire de la société BD MULTIMEDIA

Usant de la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2023 dans sa huitième résolution, le Conseil d'Administration a décidé l'émission d'un emprunt remboursable, de 300 000 obligations convertibles en actions ordinaires auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions ordinaires, au bénéfice d'un partenaire investisseur. Les obligations ont été souscrites en deux tranches les 18 mars et 15 mai 2024 pour un montant total de 900 000 euros.

Création de la filiale CAPLA

En avril 2024, la société BD Multimedia a créé la société DIVIZ, renommée CAPLA, à hauteur de 60 %, avec un partenaire. Cette filiale intervient dans le domaine de l'immobilier fractionné.

Événements de la période

Emission de deux emprunts obligataires de la société BD MULTIMEDIA

Usant de la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2024 dans sa 9è résolution, le Conseil d'Administration a décidé l'émission d'un emprunt remboursable, de 250 000 obligations convertibles en actions, au bénéfice d'un partenaire investisseur. Les obligations ont été souscrites le 18 juin 2025, pour un montant de 1 000 000 euros. Cet emprunt génère un intérêt annuel de 2.1%. Cet emprunt arrive à échéance le 30 juin 2027.

Usant de la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025 dans sa 9è résolution, le Conseil d'Administration a décidé l'émission d'un emprunt remboursable, de 250 000 obligations convertibles en actions, au bénéfice d'un partenaire investisseur. Les obligations ont été souscrites le 07 juillet 2025, pour un montant de 1 000 000 euros. Cet emprunt arrive à échéance le 07 juillet 2027.

Liquidation de la filiale UNIQUIRE SAS

Par décision collective des associés en date du 16 juin 2025, est décidée la liquidation de la filiale. Daniel Dorra est nommé liquidateur. Les opérations de liquidation sont en cours à date de rédaction des présentes.

Critères de consolidation

Périmètre de l'exercice

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Methode	% d'intérêt 30-juin-2025
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00%
BD HK		Hong Kong	IG	80,00%
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00%
UNIQUIRE	90279-307-400-011	France	IG	91,96%
METACOLLECTOR	91174-675-800-018	France	IG	70,00%

Périmètre de l'exercice précédent :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Methode	% d'intérêt 31-déc-2024
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00%
BD HK		Hong Kong	IG	80,00%
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00%
UNIQUIRE	90279-307-400-011	France	IG	91,96%
METACOLLECTOR	91174-675-800-018	France	IG	70,00%

Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint, les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

La consolidation est réalisée directement par la société consolidante.

Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de huit ans.

- **Date de clôture des comptes**

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

- **Homogénéisation**

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables et sont le cas échéant retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

- **Opérations internes**

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Le nouveau règlement ANC 2020-01, applicable à partir du 1er janvier 2021, modifie la présentation des comptes consolidés en Norme Française (ANC : Autorité des Normes Comptables) dont les impacts sont les suivants :

- **Actif**

Les écarts d'acquisition sont désormais inclus dans les immobilisations incorporelles. Cette ligne doit être suivie d'une ligne « dont écart d'acquisition ».

- **Passif**

Les subventions sur investissement sont présentées au niveau des réserves consolidées.

- **Actif/Passif**

Les impôts différés actifs / passifs sont désormais regroupés avec les autres créances et autres dettes. Cette ligne est suivie d'une ligne « dont Impôts différés ».

Les écarts de conversion des créances et dettes en devises étrangères sont enregistrés au bilan dans des comptes de régularisation actif et passif.

- **Compte de résultat**

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées avant les charges et produits financiers, et en présentant un résultat d'exploitation avant et après l'impact de ces dotations.

Par ailleurs, le résultat courant des entreprises intégrées est supprimé. La comptabilisation en résultat des écarts de conversion actifs et passifs n'est plus autorisée. Les pertes latentes sur écart de conversion des créances et dettes en devises étrangères sont provisionnées.

- **Immobilisations**

- **Frais d'établissements**

Les frais de promotion de sites Internet nouveaux ont été comptabilisés en frais d'établissement amortissables sur 5 ans.

- **Marques :**

Seules les marques bénéficiant d'une protection juridique dont la rentabilité a été démontrée sont maintenues à l'actif à leur coût de revient.

Les autres ont été dépréciées à 100 %.

- **Fonds de commerce :**

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, tous les fonds de commerce identifiables et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur, font l'objet d'une évaluation.

Les fonds de commerce ainsi définis qui bénéficie d'une protection juridique ne sont pas amortis.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Pour cela, chaque fonds de commerce fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier si les composantes de leur valeur répondent aux critères d'identification et d'évaluation retenus.

En fonction des éléments connus et retenus, une provision pour dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée.

Lorsque les critères définis ci-dessus ne sont pas respectés, les fonds de commerce acquis postérieurement au 1^{er} janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du règlement 99-02) font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

- **Immobilisations corporelles.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production comprenant pour les constructions, les intérêts des emprunts jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon leur durée d'utilisation pour les immobilisations en question.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation des titres non consolidés ont été déterminées sur la base de la quote-part de situation nette et des perspectives des entreprises et ou le cours de bourse.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de

logiciels et de fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amorties sur leur durée prévisible de vie.

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées indiquées en note annexe.

- **Stock**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût moyen pondéré ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une provision dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement ont été totalement vendues au cours de l'exercice précédent.

Il n'y a plus d'actions auto détenues depuis la réduction de capital du 23/12/2019.

- **Résultat dilué par action**

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Sur 400 000 BSA émis par la SA BD Multimedia (devenue Tractial), et tous souscrits, 260 131 BSA ont été exercés au 31/12/2021 ; 99 869 BSA ont été exercés début 2022, et 332 BSA en septembre 2022.

Le reliquat de 39 668 BSA ont été exercés après la clôture du 30 juin 2025.

- **Intégration fiscale**

La société a signé en 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société Paycom SARL pour une durée de 5 années. La convention qui arrive à échéance fin 2021 sera reconduite tacitement.

- **Engagements de retraite**

La provision pour engagements de retraite est calculée sur les bases suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 65 ans
- taux d'actualisation de 2,33 %

Le montant des engagements de retraite est évalué à 29 496,81€ pour la période 2025. Cette provision n'est pas constatée dans les comptes des sociétés du groupe.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existant affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

- **Les charges**

Les charges présentant un caractère non récurrent sont reclassées en charges exceptionnelles.

- **Affacturage**

Aucune société du Groupe n'a fait usage d'affacturage sur le premier semestre 2025.

- **Garanties clients**

En 2025, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie émanant d'un établissement de crédit dans le respect des dispositions de l'article précité.

IV Annexe aux comptes consolidés semestriels

Note 1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Milliers d'euros

	Capital	Réserves	Résultats	Total	TOTAL GROUPE	Total Interet minoritaires
Situation nette au 31 décembre 2023	5 188	-2 504	-1 312	1 927	1 958	-31
Variation de capital de l'entreprise consolidante						
Distributions de dividendes		-10		-10		-10
Affectation des réserves		-1 312	1 312			
Résultat			-126	-126	-107	-19
Variation de périmètre		4		4		4
Changement de méthodes comptables						
Autres variations						
Situation nette au 31 décembre 2024	5 188	-3 822	-126	1 795	1 851	-56
Affectation des réserves		-126	126			
Variation de capital de l'entreprise consolidante						
Résultat			80	80	82	-2
Variation de périmètre						
Changement d'intérêts						
Autres variations						
Situation nette au 30 juin 2025	5 188	-3 948	-46	1 749	1 932	-58

31/12/2024 + - 30/06/2025

Nombre de titres en circulation 2 594 000 2 594 000

- Attribution d'actions gratuites aux salariés

Aucune attribution d'action n'est en cours actuellement.

Note 2. ECARTS D'ACQUISITION

En Milliers d'euros

ECART D'ACQUISITION POSITIF						
PARTICIPATIONS	Date d'acquisition	Valeur brute 30/06/2025	Amortissements cumulés 31/12/2024	Dotation exercice	Amortissements cumulés 30/06/2025	Valeur nette 30/06/2025
Espace Com	30/11/2006	80	80		80	
'MEDIT	30/06/2000	549	549		549	
Alerte Presse	01/01/2000	194	194		194	
OLYMPUS		192	24	10	34	158
TOTAL		1 014	847	10	856	158

ECART D'ACQUISITION NEGATIF						
PARTICIPATIONS	Date d'acquisition	Valeur brute 30/06/2025	Amortissements cumulés 31/12/2024	Dotation exercice	Amortissements cumulés 30/06/2025	Valeur nette 30/06/2025
OMEDIT	01/04/2000	44	44		44	
ay Planet	15/11/2004	36	36		36	
TOTAL		80	80		80	

Note 3. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées suivantes :

- Écarts d'acquisition : linéaire sur 5 à 8 ans,
- Logiciels : linéaire sur 1 an,
- Matériels bureautique et informatique : dégressif sur 5 ans,
- Matériel de transport et téléphonie : linéaire sur 5 ans,
- Agencements, installations et mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans.

● Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/06/2025
Immobilisations Incorporelles					
Ecart d'acquisition	1 014				1 014
Fond de commerce	255				255
Frais d'établissement	3				3
Concessions, brevets, droits similaires	2 614	56			2 670
Autres immobilisations incorporelles	81	1 000			1 081
Avances, acomptes immobilisations incorporelle	418	8		-122	304
Immobilisations incorporelles brutes	4 386	1 064		-122	5 328
Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles					
Ecart d'acquisition	847	10			856
Fond de commerce	3				3
Concessions, brevets, droits similaires	1 816	39			1 856
Autres immobilisations incorporelles	41				41
Immobilisation incorporelles en cours					
Amortissements	2 707	50			2 757
Provisions	648				648
Immobilisations Incorporelles nettes	1 031				1 923

● **Immobilisations corporelles**

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/06/2025
Immobilisations Corporelles					
Terrains	175				175
Constructions	1 084				1 084
Installations techniques	21				21
Autres immobilisations corporelles	411	51			462
Immobilisations en cours					
Immobilisations corporelles brutes	1 691	51			1 742
Amortissement immobilisations corporelles					
Constructions	592		-8		584
Installations techniques	21				21
Autres immobilisations corporelles	367	10			376
Immobilisations en cours					
Amortissements	980	10	-8		982
Provisions					
Immobilisations Corporelles nettes	711				760

● **Immobilisations financières**

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/06/2025
Immobilisations Financières					
Titres de participation	3				3
Participations par mises en équivalence					
Autres immobilisations financières	364		-77		287
Immobilisations financières brutes	366		-77		290
Provisions Immobilisations Financières					
Autres immobilisations financières					
Provisions					
Immobilisations Financières nettes	366				290

Note 4. STOCKS

En Milliers d'euros

	Brut	Dépréciation	30/06/2025 Net	31/12/2024 Net
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	242		242	266
Total	242		242	266

Note 5. CREANCES

En Milliers d'euros

	Brut	Dépréciation	30/06/2025 Net	31/12/2024 Net
Créances clients	136	-7	130	143
Clients	136	-7	130	143
Avances et acomptes versés sur commandes	34		34	10
Créances fiscales	445		445	329
Actifs d'impôts différés	57		57	57
Créances sociales				6
Autres créances	610	-4	606	1 118
Charges constatées d'avance	43		43	19
Autres créances	1 189	-4	1 185	1 539
Créances d'exploitation	1 325	-10	1 315	1 682

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

Note 6. DETTES FINANCIERES

En Milliers d'euros

	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	1 900	900
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	185	273
Concours bancaires courants	3	13
Total	2 088	1 185

(1) Ces postes sont présentés en variation nette de l'exercice

	30/06/2025	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 900		1 900	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	185		185	
Concours bancaires courants	3		3	
Total	2 088		188	
				1 900

Note 7. DETTES D'EXPLOITATION

En Milliers d'euros

	30/06/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	650	664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs	650	664
Dettes fiscales	126	156
Dettes sociales	213	171
Autres dettes	1 395	602
Autres dettes	1 778	931
Total	2 427	1 596

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Note 8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En Milliers d'euros

	31/12/2024	Dotation	Reprise	30/06/2025
Provisions pour risque	160			160
Provisions pour charges				
Total	160			160

- Provisions sur actif

En Milliers d'euros

	31/12/2024	Dotation	Reprise	30/06/2025
Prov. sur conss, brevets et droits similaires	393			393
Provisions dépréciation fond commercial	255			255
Provisions sur immobilisations incorporelles en cours:				
Total provision sur Immobilisations	648			648
Provisions sur comptes clients	7			7
Provision dépréciation clients douteux				
Provisions sur autres créances	4			4
Total provision sur actif circulant	10			10

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En Milliers d'euros

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Autres intérêts et produits assimilés			23
- Reprises sur provisions et transferts de charge			
- Différences positives de change		-1	
PRODUITS FINANCIERES	23		
- Dotations aux provisions risques financiers			
- Intérêts et charges assimilées	-30	-16	-32
- Différences négatives de change			-2
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES	-31	-17	-34
RESULTAT FINANCIER	-31	-17	-11

Note 10. FISCALITE

En Milliers d'euros

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Impôts exigibles			
- Impôts différés	4	- 8	- 9
Total	4	-8	-9

En Milliers d'euros

DETAIL DE L IMPOT DIFFERE AU BILAN

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Impôts différés actifs	57	57	56
- Impôts différés passif	4		
Total	62	57	56

Note 11. PERSONNEL

EFFECTIFS PAR FONCTION

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dirigeants	3	2	3
Cadres	5	3	5
Collaborateurs	14	7	12
Collaborateurs-apprentis	5		8
Total	27	12	28

En Milliers d'euros

CHARGES DE PERSONNEL

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Salaires et participation	509	427	867
Charges sociales	179	132	276
Total	688	559	1 143

Note 12. ANALYSE SECTORIELLE

En Milliers d'euros

Zones géographiques	30/06/2025	en %	30/06/2024	en %	31/12/2024	en %
France	2 409	100%	919	100%	1 636	65%
Export	11	0%	- 3	0%	871	35%
Total	2 420	100%	916	100%	2 506	100%
Secteurs	30/06/2025	en %	30/06/2024	en %	31/12/2024	en %
Production vendue	353	15%	478	99%	904	19%
Prestations de services	2 067	85%	438	175%	1 603	17%
Total	2 420	100%	916	100%	2 506	100%

Note 13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes sur la période sont de 19 630 euros HT.

Note 14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan n'est constaté à ce jour.

V. Note relative aux facteurs de risques et dispositifs d'atténuation

Introduction générale

La présente section s'inscrit dans une démarche volontaire de transparence du Groupe TRACTIAL.

Bien que les émetteurs admis sur Euronext Growth ne soient pas soumis aux obligations de publication applicables aux marchés réglementés au sens du Code monétaire et financier et du règlement général de l'AMF, le Groupe a choisi de présenter une synthèse de ses principaux risques et dispositifs de maîtrise.

Cette démarche vise à valoriser le travail interne d'évaluation des risques, conduit de manière continue dans le cadre de ses obligations prudentielles d'établissement de paiement agréé et d'entreprise régulée.

L'objectif est de partager, avec l'ensemble des actionnaires et partenaires, une vision claire des expositions identifiées et des mesures mises en œuvre pour en limiter les impacts.

Elle reflète également la volonté du Groupe d'adopter les standards de gouvernance et de transparence habituellement observés sur les marchés réglementés et par les sociétés de plus grande taille, tout en les adaptant à son profil d'entreprise de croissance.

TRACTIAL a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

La liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par le Groupe, à la date d'approbation du présent document, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a évalué le degré de criticité du risque en prenant en compte les éventuelles mesures de prévention et de correction mises en œuvre au sein du Groupe. Un tableau synthétique est présenté à la fin de cette note.

Méthodologie retenue

L'analyse repose sur la méthodologie de gestion des risques appliquée au sein du Groupe, intégrant :

- la cartographie des risques établie dans le cadre des obligations internes liées à son agrément ACPR ;
- les revues périodiques réalisées par la Direction et les fonctions de contrôle (conformité, audit interne, reporting réglementaire) ;
- les principes de classification reconnus par les lignes directrices de l'ESMA et de l'AMF pour les sociétés cotées.

Chaque catégorie de risque est structurée selon le principe suivant :

- Risque brut (Description du risque) : exposition initiale du Groupe avant application des dispositifs de maîtrise. Il décrit la nature du risque, ses mécanismes d'apparition et ses

conséquences potentielles sur l'activité, la situation financière ou la réputation du Groupe.

- Mesures d'atténuation : ensemble des moyens concrets déployés pour réduire la probabilité de survenance ou limiter les effets d'un incident. Ces mesures sont proportionnées au niveau de criticité du risque et adaptées à la taille du Groupe.

Cette présentation a donc pour but de rendre compréhensible et accessible la logique de gestion des risques, en montrant que leur identification ne traduit pas une fragilité, mais au contraire la volonté de TRACTIAL de gérer ses expositions de manière structurée, prudente et transparente.

1. Risques de marché liés à la détention de Bitcoin

Dans le cadre de sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company », le Groupe détient une partie de sa trésorerie en Bitcoin, exposant ses actifs à la volatilité du marché des crypto-actifs et à un risque de liquidité.

Risque brut

La valeur du Bitcoin dépend de la conjoncture économique, des flux d'investissement mondiaux et de la réglementation. La valeur du Bitcoin vis-à-vis des monnaies fiduciaires est ainsi sujette à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et significative de la valeur des bitcoins détenus par le Groupe qui serait de nature à affecter défavorablement la situation financière et les perspectives du Groupe, ainsi que le cours des titres de la Société.

Par ailleurs, la liquidité du Bitcoin peut être affectée par sa très forte volatilité, des restrictions réglementaires ou des dysfonctionnements des plateformes d'échange, rendant plus difficile la conversion du Bitcoin en monnaie fiduciaire si nécessaire. Par conséquent, les bitcoins détenus par le Groupe pourraient ne pas constituer une source de liquidité aussi fiable que ses disponibilités ou équivalents de trésorerie.

Mesures d'atténuation

- Politique d'investissement prudente et non spéculative, sans levier ni produits dérivés
- Stratégie d'accumulation progressive (DCA) adaptée à la trésorerie et aux cash-flows
- Limitation du poids du Bitcoin à un niveau compatible avec les fonds propres
- Stratégie de détention à long terme des bitcoins acquis

Le Groupe applique tout ou partie de ces mesures et ne communique pas publiquement ses paramètres d'investissement pour des raisons de confidentialité et de sécurité

2. Risques réglementaires et de conformité

TRACTIAL exerce des activités relevant de plusieurs régimes de supervision :

- en tant que société cotée sur Euronext Growth, elle est soumise à la surveillance de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et aux obligations, notamment d'information et de transparence, applicables aux sociétés cotées sur un marché de croissance des PME ;
- en tant qu'établissement de paiement agréé, elle relève de la compétence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ;
- en tant que prestataire de services sur actifs numériques (PSAN), elle est enregistrée auprès de l'AMF pour la fourniture de services sur crypto-actifs et est tenue de respecter les obligations LCB-FT relevant conjointement de l'AMF et de l'ACPR.

Ces cadres imposent le respect de normes issues notamment :

- de la directive (UE) 2015/2366 dite DSP2 et de sa transposition au Code monétaire et financier ;
- des dispositions LCB-FT (articles L.561-1 et suivants du CMF et règlement délégué (UE) 2016/1675) ;
- du règlement (UE) 596/2014 relatif à la prévention des abus de marché;
- du règlement général de l'AMF et du futur règlement européen MiCA (UE 2023/1114) pour les services sur actifs numériques ;
- et du règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

Risque brut

TRACTIAL évolue dans un univers régulé, qui l'expose à un risque réglementaire accru, du fait notamment :

- de la complexité et l'évolution rapide du cadre applicable aux services financiers et sur les actifs numériques ;
- de la multiplicité des autorités de supervision et des exigences de reporting (AMF / ACPR) ;
- du risque de non-conformité ou d'interprétation divergente d'une obligation réglementaire ;
- des conséquences possibles d'un renforcement du cadre européen (MiCA, AMLA, DSP3).

Une défaillance dans la mise en œuvre de ces exigences pourrait entraîner :

- des sanctions civiles, administratives ou disciplinaires ;
- des restrictions d'activité ou une suspension d'agrément ;
- une atteinte à la réputation et à la relation avec les partenaires financiers.

Mesures d'atténuation

- Veille réglementaire active sur les textes AMF, ACPR, Union européenne (MiCA, DSP3, AML Package).
- Séparation fonctionnelle et juridique des entités régulées :
 - l'établissement de paiement gère exclusivement les activités de paiement ;
 - le PSAN est isolé pour les opérations sur crypto-actifs.
- Cloisonnement des flux financiers entre les entités et utilisation de plusieurs partenaires bancaires afin d'éviter tout mélange de fonds ou de risques opérationnels croisés.
- Procédures internes documentées couvrant :
 - la vigilance client et la connaissance du client (KYC) selon les articles L.561-5 et suivants du CMF ;
 - la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) conformément au règlement (UE) 2015/847 sur les virements de fonds ;
 - la protection des données personnelles conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés.
- Formation du personnel sur les obligations réglementaires et la déontologie professionnelle, adaptée aux évolutions législatives.
- Audits de conformité et contrôles périodiques menés par les fonctions internes et externes pour assurer la cohérence et la mise à jour du dispositif.

3. Risques opérationnels et technologiques

Les activités du Groupe reposent sur des infrastructures informatiques et des systèmes de

paiement dont la disponibilité et la sécurité conditionnent directement la continuité d'exploitation et la confiance des clients, des partenaires et des autorités de supervision.

Risque brut

Les risques opérationnels et technologiques identifiés concernent principalement :

- une indisponibilité ou défaillance d'un système critique pouvant interrompre le traitement des opérations ;
- une cyberattaque ou une tentative d'intrusion visant les infrastructures techniques ou les données ;
- une erreur humaine ou un défaut de contrôle lors d'un déploiement applicatif ou d'une mise à jour ;
- une perte, altération ou divulgation non autorisée de données ;
- une défaillance d'un prestataire essentiel de services informatiques.

Ces événements pourraient entraîner une interruption des services, une perte de données sensibles, un risque de non-conformité réglementaire (DSP2, RGPD, LCB-FT) ou une atteinte à la réputation du Groupe.

Mesures d'atténuation

- Mise en œuvre d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) approuvée par la direction et révisée périodiquement. Cette politique définit les principes généraux de sécurité, de contrôle d'accès, de gestion des vulnérabilités et de continuité d'activité.
- Application d'un cadre de gouvernance de la sécurité adapté à la taille du Groupe, inspiré des référentiels internationaux (ISO/IEC 27002, recommandations de l'ANSSI, lignes directrices EBA/GL/2019/04). Ces standards constituent des objectifs d'exigence interne pour atteindre un niveau de sécurité aligné avec les meilleures pratiques du secteur.
- Intégration des exigences du règlement européen DORA (Digital Operational Resilience Act) comme cadre de référence pour la résilience numérique : identification des fonctions critiques, procédures de gestion des incidents, et contrôle des prestataires essentiels.
- Mise en œuvre de procédures de continuité et de reprise d'activité assurant la résilience des services essentiels, testées et mises à jour selon les retours d'expérience internes.
- Cloisonnement des environnements de développement, de test et de production afin d'éviter les interférences et les erreurs de manipulation.
- Contrôle d'accès individualisé et supervision des habilitations techniques et applicatives.
- Cloisonnement des activités régulées : les environnements techniques dédiés à l'établissement de paiement et au PSAN sont séparés, conformément aux exigences de sécurité et de conformité propres à chaque statut.
- Surveillance proactive de la sécurité : détection des anomalies, journalisation des accès et suivi des incidents techniques selon une procédure documentée.
- Contrôle périodique de la sécurité effectué dans le cadre du plan de contrôle interne et validé par la direction de la conformité.
- Sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des systèmes d'information, à la protection des données et à la cybersécurité.

4. Risques de conservation et de sécurité des actifs numériques

La conservation de crypto-actifs comporte des risques spécifiques. En cas d'erreur, d'incident, ou de cyberattaque, les pertes peuvent être définitives.

Risque brut

Les risques incluent la perte ou le vol de clés cryptographiques, une cyberattaque ciblée, une erreur humaine ou une défaillance du custodian. Ces situations peuvent entraîner une perte

partielle ou totale des Bitcoins détenus, sans possibilité de récupération, perte qui pourrait ne pas être couverte par les assurances ni par les clauses de responsabilité prévues dans les contrats de conservation conclus avec le(s) dépositaire(s).

Mesures d'atténuation

- Custody confiée à un tiers spécialisé respectant les standards de sécurité.
- Bonnes pratiques de sécurité : stockage à froid, multi-signature, segmentation des accès
- Audits périodiques et surveillance continue
- Le Groupe applique tout ou partie de ces mesures, sans divulgation publique des dispositifs détaillés pour des raisons de sécurité

5. Risques financiers et de liquidité

L'activité du Groupe implique des flux financiers importants et des cycles de règlement parfois asymétriques. Une gestion rigoureuse de la trésorerie est essentielle pour maintenir la stabilité financière.

Risque brut

Le Groupe peut subir un décalage entre encaissements et paiements, une baisse ponctuelle des marges, une hausse imprévue des coûts techniques ou réglementaires, ou un retard de règlement de certains partenaires. Ces situations peuvent restreindre temporairement sa capacité d'autofinancement.

Mesures d'atténuation

- Prévisions consolidées de trésorerie et suivi du besoin en fonds de roulement
- Maintien d'un coussin de liquidité suffisant et absence de dette court terme
- Phasage des projets selon les cash-flows réels
- Diversification bancaire et contrôle centralisé des flux
- Le Groupe applique tout ou partie de ces mesures selon la conjoncture, sans publication de seuils internes pour éviter tout effet de marché

6. Risques de marché et stratégiques

L'environnement concurrentiel et technologique dans lequel évolue TRACTIAL est en mutation rapide. Les décisions stratégiques doivent rester alignées avec les évolutions du marché et du cadre réglementaire.

Risque brut

Le Groupe est exposé à une forte concurrence sur les services de paiement et Web3, à l'obsolescence rapide de certaines technologies, à une baisse du marché crypto, et à des risques d'échec de projets innovants. Ces éléments peuvent affecter la croissance, les marges et la valorisation du Groupe.

Mesures d'atténuation

- Concentration sur les segments à rentabilité démontrée
- Diversification via les offres FinTech-as-a-Service
- Suivi régulier des tendances réglementaires et technologiques
- Flexibilité organisationnelle pour réorienter les ressources rapidement

7. Risques liés aux partenaires et prestataires essentiels

Le Groupe recourt, à titre habituel, à des prestataires de services essentiels externalisés (banques, PSP, hébergeurs) dans le cadre de ses activités opérationnelles. La fiabilité de ces prestataires est essentielle à la continuité des services du Groupe.

Risque brut

Le Groupe est exposé à un risque de dépendance vis-à-vis de ces prestataires, qui sont indispensables à la continuité de ses activités opérationnelles.

La défaillance (technique, opérationnelle, réglementaire ou autre) d'un prestataire essentiel ou le changement brusque des conditions tarifaires et/ou contractuelles en vigueur avec un prestataire essentiel pourrait interrompre tout ou partie des opérations du Groupe, retarder les transactions ou être source d'un défaut de conformité.

Mesures d'atténuation

- Tenue d'une liste des prestataires essentiels validée par la conformité
- Clauses contractuelles de continuité et d'auditabilité ACPR
- Suivi des performances via SLA et revues régulières
- Diversification des prestataires critiques lorsque cela est possible

8. Risques liés aux activités communautaires et éditoriales du Groupe

Certaines activités communautaires et éditoriales du Groupe peuvent être perçues comme sensibles, exposant TRACTIAL à des risques à la fois juridiques, réputationnels et de gouvernance.

Le Groupe a annoncé sa volonté de céder ces activités historiques à moyen terme afin de se concentrer sur les activités régulées et technologiques relevant de son établissement de paiement et de ses services FinTech. Cette orientation stratégique s'inscrit dans une logique de transparence et de maîtrise des risques.

Risque brut

Les principaux risques identifiés sont :

- une perception négative du public ou des partenaires institutionnels liée à certaines activités communautaires non stratégiques
- un risque juridique lié au contenu éditorial ou aux responsabilités associées à la publication de contenus tiers
- une atteinte potentielle à l'image de marque pouvant affecter la confiance des partenaires et investisseurs
- un risque de gouvernance en cas de désalignement entre les différentes entités opérationnelles.

Mesures d'atténuation

- Encadrement juridique renforcé sous la supervision directe de la direction juridique du Groupe
- Séparation stricte (juridique et fonctionnelle) entre les entités opérationnelles : les activités communautaires sont isolées des services régulés de paiement et ne bénéficient d'aucun flux traité par l'établissement de paiement
- Processus encadré de cession ou de désengagement des activités communautaires non stratégiques, en conformité avec les règles de gouvernance et d'information du marché. La part de ces activités communautaires a significativement diminué dans le chiffre d'affaires

- consolidé du Groupe, traduisant un recentrage progressif sur les activités FinTech et réglementées, conformément à la stratégie de cession annoncée
- Politique de communication maîtrisée, sous validation préalable de la direction juridique et de la direction générale
 - Suivi des litiges et des obligations contractuelles centralisé par la direction juridique

9. Risques liés à la structure du capital et à la dilution potentielle

La Société a émis plusieurs instruments financiers composés (OCABSA, OCA, BSA) en vue de financer ses activités et, plus récemment, sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company »¹. Dans le cadre de la poursuite de cette stratégie, la Société pourrait mettre en œuvre de nouvelles levées de capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers donnant accès à terme au capital de la Société.

Risque brut

La conversion et/ou l'exercice des instruments financiers en circulation ainsi que les éventuelles futures opérations sur le capital de la Société sont susceptibles d'entraîner la dilution des actionnaires existants et modifier la structure de contrôle de la Société.

Mesures d'atténuation

- Opérations réalisées dans le cadre des délégations financières accordées par l'assemblée générale des actionnaires
- Information transparente aux actionnaires et au marché
- Opérations contribuant, dans le cadre de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company », à une revalorisation des capitaux propres par action

Tableau synthétique des risques

Catégorie de risque	Description synthétique	Probabilité d'occurrence	Ampleur / Impact	Criticité nette
Risque de marché lié à la détention de Bitcoin	Volatilité extrême et manque de liquidité potentielle du Bitcoin pouvant impacter la valorisation des actifs et la solidité financière du Groupe.	Élevée	Critique	Très forte
Risques réglementaires et de conformité (ACPR / AMF / MiCA)	Complexité et évolution rapide du cadre DSP2, LCB-FT, RGPD et MiCA ; risque de non-conformité, sanctions ou suspension d'agrément.	Moyenne	Critique	Forte
Risques opérationnels et technologiques	Défaillance de systèmes critiques, cyberattaques ou interruptions de service affectant les opérations et la conformité.	Moyenne	Critique	Forte
Risques de conservation et de sécurité des actifs numériques	Perte, vol ou compromission de clés cryptographiques, défaillance du custodian, pertes définitives non assurées.	Moyenne	Critique	Forte
Risques financiers et de liquidité	Décalage d'encaissements et paiements, tension de trésorerie, hausse imprévue des coûts.	Moyenne	Significatif à Critique	Moyenne à forte
Risques de marché et stratégiques	Concurrence accrue, obsolescence technologique, baisse du marché crypto, échec de projets innovants.	Moyenne	Significatif	Moyenne
Risques liés aux partenaires et prestataires essentiels	Dépendance vis-à-vis de prestataires critiques (banques, PSP, hébergeurs) pouvant affecter la continuité d'activité.	Faible à Moyenne	Significatif	Modérée
Risques juridiques, de réputation et de gouvernance	Risques liés aux activités éditoriales historiques, atteinte potentielle à l'image, désalignement entre entités.	Moyenne	Significatif	Modérée
Risques liés à la structure du capital et à la dilution	Effet dilutif potentiel des instruments financiers (OCA, BSA) et modification du contrôle.	Moyenne	Mineur à Significatif	Faible à modérée

